COMMUNE DE MATHOD
Greffe municipal
Rue de la Forge 22
1438 Mathod

FORMULAIRE POUR L'AUTORISATION D'ABATTAGE

Cadre de la requête

Requête établie dans le cadre d'une demande de permis de construire : ☐ Oui ☒ Non

Si oui, n° de dossier communal : N° CAMAC :

Localisation de(s) l'objet(s)

Parcelle(s) n° : ~~5919~~ 11

Objet(s) concerné(s) :

☒ Arbre isolé ☐ Allée d'arbres ☐ Haie ☐ Autre :

Objet d'importance régionale : ☐ Oui ☒ Non ☐ Non documenté

Essence(s) : Cedrus atlantica Cèdre de l'Atlas

Diamètre du tronc à 130 cm du sol : 35 cm

Compensation envisagée :

Des essences indigènes sont recommandées par la Municipalité.

Essence(s) prévue(s) : Acer campestre

Délai de plantation : 6 mois

Motif de la requête

Arbre sec devant l'entrée d'un bâtiment locatif représentant un danger en cas de rupture d'une branche

Dessouchage prévu

Requérant :

Nom, prénom : Kevin Milici Téléphone : 079 399 52 06

Entreprise : K-M Concept Signature : [signature]

Adresse : Route de Susévaz 1 Date : 19.10.26

Localité : 1438 Mathod

Personne de contact :

Nom, prénom : Noble-Manuel Noble-Paysage Sàrl Téléphone : 079 399 52 06

COMMUNE DE MATHOD
Greffe municipal
Rue de la Forge 22
1438 Mathod

Décision municipale :

☐ Requête autorisée ☐ Requête refusée ☐ Requête autorisée **sous conditions***

☐ Les travaux portent atteinte à un biotope (art. 18 LPN, art. 22 Lfaune), l'autorisation complémentaire de la DGE-BIODIV est requise

***Conditions**

☐ La demande d'autorisation sera affichée au pilier public pour une durée de 20 jours. En cas d'opposition, la Municipalité contactera le requérant.

☐

☐

☐

Voies et délais de recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours au Tribunal cantonal, Cour de droit administratif et public, av. Eugène-Rambert 15, 1014 Lausanne. Le recours s'exerce par écrit dans les 30 jours dès la communication de la décision attaquée. Il est adressé à l'autorité de recours. L'acte de recours doit être signé et indiquer les conclusions et motifs du recours. La décision attaquée est jointe au recours. Le recours est accompagné, le cas échéant, de la procuration du mandataire.

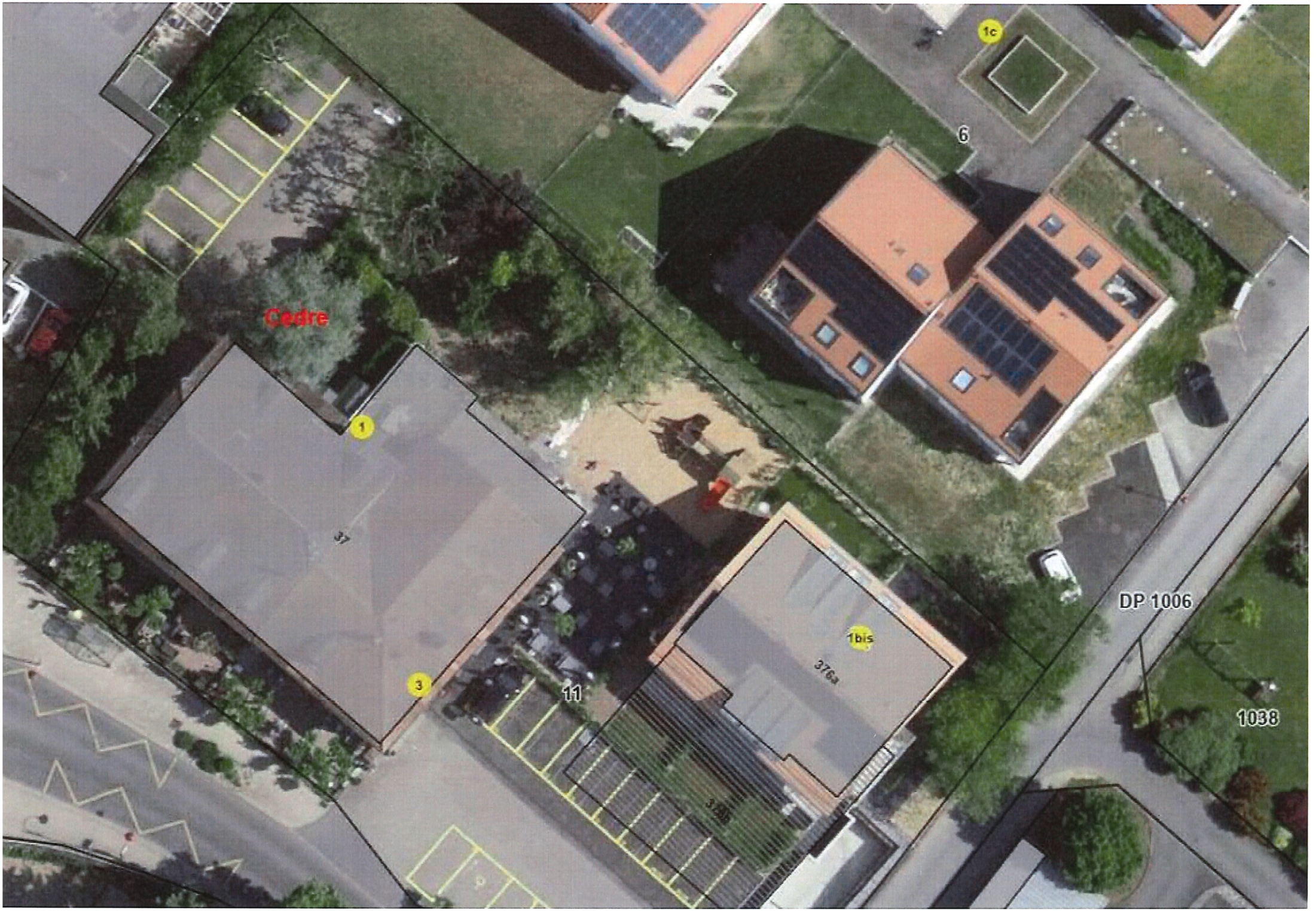
La Municipalité (timbre et signatures) : Mathod, le

Annexes à joindre :

- Le présent formulaire dûment rempli et signé
- Plan de situation avec indication de l'emplacement du ou des arbre(s) à abattre, ainsi que la ou les compensation(s) prévu(e)
- Photographie(s) du ou des arbre(s) concerné(s)

Les dossiers incomplets seront retournés à l'expéditeur avant d'être traités




Cedre
1
3
1c
6
1bis
376a
11
DP 1006
1038